

Bulletin

du Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec

numéro 3

Février 1997

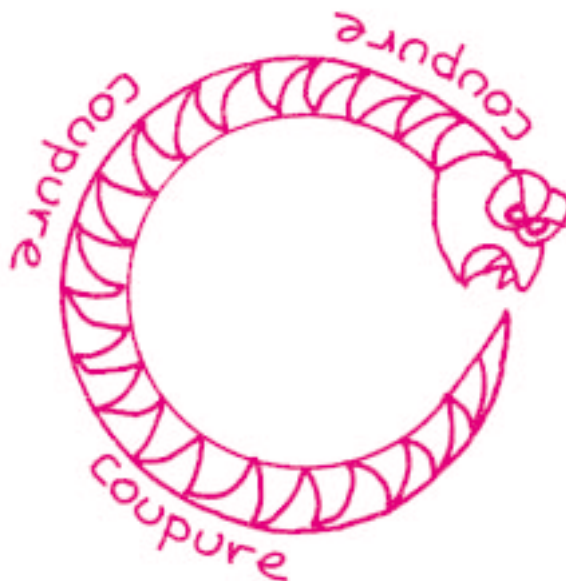
La réforme de l'aide sociale

La ministre Louise Harel déposait en décembre dernier son livre vert sur la réforme de la Sécurité du revenu. Considérant les conditions de vie déplorables des 800 000 personnes assistées sociales au Québec, on ne pouvait qu'espérer une amélioration leur sort. Est-ce le cas ? On peut sérieusement en douter...

Fin de l'universalité de l'aide sociale ?

Le gouvernement propose de modifier radicalement le régime actuel d'aide de dernier recours afin de le transformer en deux types d'aides : des aides de protection sociale, lesquelles concernent les personnes de 60 ans et plus, les personnes invalides et celles revendiquant le statut de réfugié-e et des aides d'insertion sociale et économique, que Madame Harel a baptisé en commission parlementaire " assistance-chômage ", destinées aux personnes aptes au travail.

Il s'agit là d'un changement fondamental puisque le gouvernement ne reconnaîtrait formellement le droit à l'aide de dernier recours qu'aux seules personnes considérées inaptes au travail. Une telle approche comporte un risque important. Bien que le projet de réforme n'aille pas aussi loin, pour le moment, on



pourrait refuser toute aide à une personne apte au travail qui ne participerait pas à des mesures d'insertion au motif qu'elle ne respecte pas sa part du « contrat ».

Le gouvernement tripote donc dangereusement le droit à l'aide de dernier recours, se dirigeant directement vers un régime plutôt fondé sur le privilège.

La conversion des budgets vers les mesures " actives "

Le gouvernement propose la conversion partielle des budgets destinés à garantir le droit à l'aide de dernier recours en ce qu'il appelle des mesures actives d'insertion. Bien que ces programmes d'aide et de support soient nécessaires, il est tout à fait indécent de financer leur création à même les prestations d'aide

Sommaire

	Page
Pour l'augmentation de notre financement	2
Politique de reconnaissance au menu	2
Une société non-discriminatoire	3
Vers une politique en ÉPA	4-5
Échec à la pauvreté	6-7
Le malaise...	10
Entre le sondage et les actions de rue	11

suite en page 8

Pour l'augmentation de notre financement!

À tous les ans, le gouvernement du Québec dépose à la fin mars les prévisions de dépenses pour la prochaine année fiscale. C'est ce qu'on appelle « le dépôt des crédits». Afin de s'assurer que Madame Marois, la ministre de l'Éducation, tienne compte des besoins des groupes d'éducation populaire autonome dans son budget de 1997-98, le MÉPACQ, réuni en Comité de coordination en décembre 1996, a voté une campagne de visibilité visant à faire augmenter le budget alloué à l'éducation populaire autonome. Dans le cadre de cette campagne, nous demandons que le budget PSÉPA passe, en 97-98, de 8,4 millions \$ à 16,6 millions \$. Cette demande, basée sur nos revendications de 1992, comprend, entre autres, une augmentation pour l'ensemble des groupes déjà financés, un budget pour le financement de nouveaux groupes partout au Québec, et un financement accru pour le travail de sensibilisation, de représentation et de soutien fait par les Tables régionales en ÉPA. D'ailleurs, les détails sur l'ensemble de cette revendication sont disponibles à votre Table régionale en ÉPA. Fait à noter, cette année la campagne ne porte que sur nos demandes par rapport au Programme

de soutien à l'éducation populaire autonome (PSÉPA). Les groupes d'alphabétisation populaire autonome, financés dans le cadre du PSAPA, mènent leur propre lutte pour obtenir un plan national d'alphabétisation.

La campagne se déroule comme suit. À la fin novembre, le secrétariat national du MÉPACQ a fait parvenir à la ministre de l'Éducation une lettre détaillant l'ensemble de nos revendications. Entre la mi-décembre et la fin janvier, les Tables régionales en ÉPA ont contacté la majorité des député-e-s du Parti Québécois afin que ceux-ci et celles-ci mettent de la pression sur la ministre. Les fédérations nationales, de leur côté, ont écrit en février à la ministre de l'Éducation sur le même sujet.

Alors, ne soyez pas surpris si votre Table régionale en ÉPA vous lance un appel durant le mois de mars afin que vous communiquiez à votre tour avec votre député-e car c'est la période où se prennent les grosses décisions pour l'année qui s'en vient.

Vincent Greason

Politique de reconnaissance au menu

Lors d'une rencontre récente avec la ministre Harel, nous avons été en mesure d'obtenir quelques informations sur ses intentions concernant l'action communautaire autonome.

Sur le processus menant à l'adoption **d'une politique de reconnaissance et de financement de l'action communautaire autonome**, elle nous a confirmé son intention de faire adopter prochainement au Conseil des ministres un décret prévoyant: 1- la création formelle du Comité aviseur, 2- une définition de ce qu'est l'action communautaire autonome, 3- une définition des relations entre le Comité aviseur et le SACA, 4- la création d'un comité interministériel formé d'un représentant de tous les ministères touchés par l'action communautaire autonome et de représentants du comité aviseur, qui aurait pour mandat de faire un portrait du soutien gouvernemental de l'action communautaire autonome et de travailler à l'élaboration d'une politique cadre de l'action communautaire autonome et de son financement.

Bien qu'il n'y ait pas encore d'échéancier précis quant à l'adoption de cette politique, la ministre nous a laissé entendre qu'elle aimerait bien que ça se fasse en 1997.

Sur le **Fonds à l'action communautaire autonome**, Mme Harel nous a confirmé que la loi reste intacte et que les 5% des profits nets des casinos allaient continuer à être versés à l'action communautaire autonome.

Elle nous a cependant annoncé la création d'un fonds à l'**action humanitaire internationale** qui se financera par l'attribution de 1% des profits nets des casinos. Ce fonds sera sous la responsabilité du ministre Simard (Relations internationales) et ne sera pas administré par le SACA. Donc, 5% des profits nets des casinos iront à l'action communautaire autonome alors que le 1% ira à l'action humanitaire internationale.

Quant à l'**attribution des fonds du SACA à partir du 1^{er} avril 1997**, Mme Harel n'a pas voulu nous dire si elle recommandera au SACA d'appliquer les recommandations issues de la rencontre du mouvement communautaire tenue les 14 et 15 novembre dernier. Elle s'est contentée d'affirmer qu'elle examinerait attentivement la recommandation des groupes. Ce n'est pas de bon augure...

Roch Lafrance

Une société non-discriminatoire

Nous voulons une société qui favorise l'intégration des communautés culturelles tout comme leur plein épanouissement en leur accordant les mêmes droits qu'à l'ensemble de la population. Une société qui rejette catégoriquement le racisme, le sexisme et l'oppression. Une société qui prône le respect des collectivités et des individus peu importe la race, le sexe, la religion, l'orientation sexuelle, la condition physique, psychologique et économique. Conséquemment, nous voulons une société qui prône le respect des organisations et des moyens et lieux d'expression collective.

La discrimination, ouverte ou cachée, apparaît sous diverses formes dans notre société. Cette triste réalité fait partie du quotidien des groupes de défense des droits des locataires.

Pour bien des gens, lorsqu'on parle de discrimination dans le logement, cela implique surtout les rapports inégalitaires entre les membres des communautés culturelles et la population blanche dite «de souche». Pourtant, la discrimination dépasse le racisme. La discrimination est souvent basée sur le statut économique (personnes assistées sociales et sans emploi), sur l'orientation sexuelle (gais et lesbiennes), ou sur la situation familiale (le fait d'avoir des enfants).

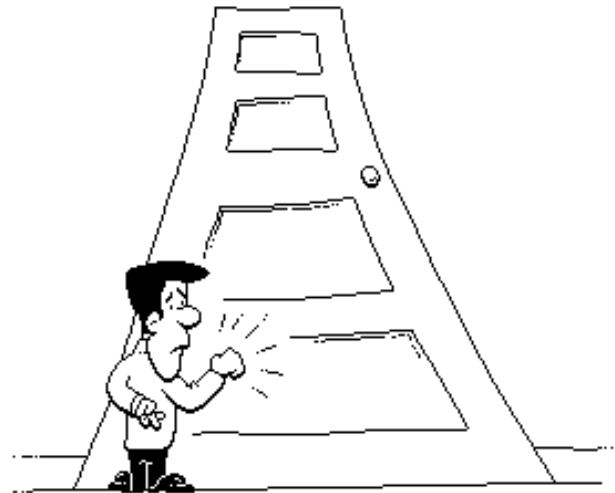
La discrimination est un phénomène avéré. Elle est très courante et peut s'exercer très facilement. Souvent, elle s'effectue sans témoin et de façon très furtive par un simple refus téléphonique. Elle peut aussi être très ouverte, le propriétaire affichant carrément ses couleurs: «On ne loue pas aux gens qui ont des enfants, aux gens venus d'ailleurs ou aux personnes assistées sociales». Mais, généralement, elle est plus subtile, le propriétaire affirmant que le loyer est loué alors que ce n'est pas le cas ou demandant au locataire de remplir un questionnaire.

Le propriétaire propose également une enquête de crédit. Cette pratique est très discriminante puisqu'une personne peut avoir un mauvais dossier de crédit mais avoir payé son loyer régulièrement puisque c'est sa priorité. Les femmes sans histoire de crédit, les jeunes qui louent leur premier logement et les immigrant-e-s nouvellement arrivé-e-s sont ainsi discriminé-e-s. De plus, ces enquêtes sont peu fiables. Résultat : ces personnes n'ont pas le choix, elles paient leur loyer plus cher, sont très mal logées et déménagent souvent.

Pourtant, il y a des lois qui protègent les locataires contre la discrimination. Par exemple, l'article 10 de la Charte des droits et libertés stipule les motifs suivants comme discriminatoires: race, couleur, sexe, grossesse, orientation sexuelle, état civil, âge, religion, convictions politiques, origine ethnique, condition sociale, handicap. Une autre loi soutient les locataires soit la Loi sur les renseignements

personnels. Si un propriétaire vous impose un long questionnaire ou vous demande vos sources de revenus, numéro d'assurance sociale, compte de banque et autres, vous n'êtes pas obligés de fournir ces renseignements. Seuls vos nom et adresse sont nécessaires.

Le Comité logement de la Petite-Patrie vit au quotidien les embûches de la discrimination. À chaque année, à la période de recherche de logement, nombreux et nombreuses sont les locataires qui nous appellent pour s'équiper afin de contrer la discrimination.



Nous encourageons les locataires à porter plainte auprès de la Commission des droits de la personne ou auprès de la Commission d'accès à l'information. Plus, il y aura de plaintes, plus les propriétaires seront mal à l'aise et moins ils demanderont de renseignements personnels. À long terme, espérons qu'ils cesseront de s'immiscer dans la vie privée des locataires.

Nous informons donc les locataires des lois existantes et de leurs droits, et nous les encourageons dans leurs démarches pour les faire respecter. Cela fait partie de notre travail d'éducation populaire.

Enfin, depuis plusieurs années, au printemps, nous menons, en collaboration avec d'autres groupes logement montréalais, une campagne contre la discrimination en tenant des conférences de presse et en distribuant des dépliants dans différents quartiers.

À l'aube de l'an 2000, nous devons continuer sans répit notre lutte contre la discrimination sous toutes ses formes en sensibilisant la population aux lois qui la protègent et, surtout, en veillant à ce qu'elles soient appliquées avec plus de rigueur. Ainsi, nous pourrions obtenir une société qui soit plus respectueuse des un-e-s et des autres.

Dyane Courchesne

Comité logement de la Petite-Patrie
Membre de la TROVEP de Montréal

Vers une politique en Éducation populaire autonome

Historique

Depuis de nombreuses années, l'ensemble des organismes d'éducation populaire autonome (ÉPA) demande une reconnaissance formelle du ministère de l'Éducation du Québec (MÉQ) par le biais d'une politique en ÉPA. Deux soucis principaux motivent cette revendication historique.

Premièrement, les organismes veulent une protection de l'éducation populaire autonome. S'il est vrai que depuis plus de 27 ans, le MÉQ finance les démarches éducatives en ÉPA, le fait que ce programme de financement, le PSEPA, soit *discrétionnaire* a toutefois permis au gouvernement Libéral précédant de mettre en marche un processus de démantèlement du réseau sans aucun débat public et sans que les organismes visés n'aient eu un mot à dire.

Deuxièmement, les organismes d'ÉPA veulent une politique afin de se faire reconnaître formellement par le MÉQ. Au fil des années, cette revendication autour de la reconnaissance a reçu des appuis de taille. Déjà en 1981, la Commission Jean a proposé que le MÉQ «reconnaisse le rôle prépondérant des organismes non-scolaires [qui] sont d'authentiques porteurs de l'action éducative dans notre milieu». Dix ans plus tard, le Conseil supérieur de l'éducation, par le biais de sa Commission sur l'Éducation des adultes, a recommandé au ministre de l'Éducation «de reconnaître la valeur de l'éducation non-formelle et non-institutionnelle... et de maintenir en conséquence un niveau de subventions publiques adéquat.» Lors des Assises nationales des États-généraux sur l'éducation, en septembre 1996, dix-huit organismes,

incluant les trois centrales syndicales, l'Assemblée des évêques, la Conférence des régies régionales et les associations étudiantes, ont appuyé la demande d'une reconnaissance formelle de l'éducation populaire autonome. Enfin, dans son rapport final, *Rénover notre système d'éducation: dix chantiers prioritaires*, la Commission des États-généraux sur l'éducation a clairement reconnu la multiplicité des lieux et des approches de formation, dont le milieu non formel d'éducation. En ce qui concerne l'éducation populaire, la Commission recommande à la ministre de l'éducation de «mieux reconnaître le rôle des organismes volontaires d'éducation populaire», allant même jusqu'à suggérer que l'éducation populaire doive se trouver dans les priorités de financement du ministère.

Cet appel de la Commission quant au financement vient en appui à une deuxième grande revendication historique du milieu de l'éducation populaire autonome à savoir que le MÉQ réserve 1,5% de son budget global pour le financement de cette forme d'éducation non-formelle des adultes.

Dépôt d'un projet...

En mai dernier, alors que les États généraux tiraient à leur fin, la ministre de l'Éducation, Madame Pauline Marois a rencontré une délégation de représentant-e-s du MÉPACQ et de la Table des fédérations et organismes nationaux en ÉPA. Lors de cette rencontre, elle a désigné le Comité consultatif du MÉQ comme forum pour examiner les modalités possibles de cette reconnaissance. À cette fin, la ministre a même avisé les fonctionnaires de son ministère qu'elle souhaitait recevoir au cours de

l'automne, une proposition concrète visant la reconnaissance de l'éducation populaire autonome.

Fort de ce mandat, le MÉPACQ et la Table des Fédés, de concert avec le Regroupement des OVEP (ROVEP) et le Regroupement des groupes populaires en alphabétisation du Québec (RGPAQ) ont travaillé cet automne afin de produire une proposition conjointe de politique.

Le 30 octobre dernier, le document qui circule présentement dans notre réseau, fut déposé au MÉQ. Intitulé «Orientations pour une politique en ÉPA», ce document se veut une tentative de traduction de notre demande de 1992, à savoir «Que le MÉQ insère dans des textes de loi appropriés une reconnaissance de l'ÉPA»

Notre proposition de politique demande deux choses. D'abord, recherche faite, nous avons découvert que le mandat actuel de la ministre de l'Éducation, tel qu'identifié dans *la Loi sur le Ministère de l'éducation*, précise que le ministre «exerce ses fonctions dans les domaines de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et secondaire, de l'enseignement collégial et de l'enseignement et de la recherche universitaires, à l'exception d'un enseignement relevant d'un autre ministre» (a1,1). Cette loi n'identifie donc pas «l'éducation populaire autonome» comme un domaine spécifique qui relève des compétences du ministre. Dans ce contexte, nous demandons d'abord que cette loi soit modifiée, à court terme, afin d'identifier expressément l'éducation populaire autonome comme étant un des domaines de compétence du ministre de l'Éducation.

Deuxièmement, nous avons étudié l'ensemble des lois émanant du Ministère de l'éducation. Aucune des lois existantes, ni la *Loi sur l'instruction publique* (qui gère les Commissions scolaires), ni la *Loi sur l'enseignement collégial, etc.*, n'est appropriée, à notre avis, pour insérer un texte légal plus élaboré sur l'ÉPA. Dans ce contexte, nous proposons à la Ministre d'enchâsser l'éducation populaire autonome dans une loi spécifique à l'éducation populaire autonome, avec une réglementation prévoyant certaines règles d'application.

Du progrès ... ou du sur place?

Les fonctionnaires du Ministère ont promis de référer notre proposition de politique au Service du contentieux afin d'obtenir un avis juridique sur sa faisabilité. Nous avons reçu verbalement un compte rendu de cet avis lors de la séance du Comité de consultation du 10 décembre.

Le Service du contentieux a retenu la demande de modifier la Loi sur le Ministère de l'éducation, afin de rajouter l'éducation populaire autonome comme relevant formellement des compétences du Ministre. Par contre, il a refusé d'étudier la faisabilité d'une loi spécifique en ÉPA, prétextant qu'une telle voie allait à l'encontre de la tendance gouvernementale qui vise la déréglementation et l'allègement de l'administration publique. C'est donc en reprenant cet avis comme le leur, que les fonctionnaires ont fait leur rapport à la Ministre sur ce sujet.

Devant le refus des fonctionnaires d'acquiescer à l'ensemble de notre demande, les membres du Comité de consultation ont demandé, le 13

décembre, de rencontrer la Ministre, demande qui fut rapidement refusée.

Entre temps, sur un autre front.

Une raison avancée par Madame Marois pour ne pas nous rencontrer est la mise en place d'un mécanisme de suivi des États généraux. En octobre dernier, elle avait annoncé l'ouverture de six chantiers touchant des dossiers où elle voulait rapidement instaurer des réformes. Un des chantiers retenu fut celui de la formation continue.

À l'heure où nous écrivons ces lignes, nous n'avons pas les détails du fonctionnement du Chantier. Par contre, nous savons que son mandat est d'élaborer un projet de politique en formation continue, lequel sera déposé à la ministre le 23 juin 1997. Nous savons également que cette politique doit contenir des recommandations sur 9 sujets différents, dont «le mécanisme pour assurer la reconnaissance du rôle éducatif des groupes populaires». Le chantier est composé de deux comités. Le Comité interne, qui va pondre des textes d'orientation pour guider les travaux du Chantier sur les neuf sujets, est composé uniquement de fonctionnaires du MÉQ. Un Comité externe, composé de 11 «experts», est un Comité avisé qui va réagir aux textes produits par le Comité interne. Parmi les onze experts du Comité externe, on retrouve: Monsieur Claude Hardy qui occupe le siège réservé à l'éducation populaire autonome et dont la candidature était appuyée par le MÉPACQ; Madame Solange Tougas qui occupe le siège réservé à l'alphabétisation et dont la candidature était appuyée par le RGPAQ; et Madame Lina Trudel qui occupe le siège de l'Institut canadien de l'éducation des adultes (ICÉA).

Une vraie politique en ÉPA

Devant l'arrivée de ce nouveau lieu de consultation et renforcé par notre travail de cet automne duquel est issue une solide proposition de politique en ÉPA, le MÉPACQ et les autres organismes signataires, ont décidé de maintenir la revendication d'une loi spécifique en éducation populaire autonome. Devant le refus de la ministre de nous rencontrer au mois de décembre, nous avons écrit à nouveau en janvier afin de réitérer notre demande de rencontre. De plus, nous avons contacté l'ensemble des membres des Comités interne et externe du Chantier sur la formation continue afin qu'ils reprennent l'idée d'une loi spécifique dans leur proposition à la ministre.

Notre objectif demeure tel qu'il était en 1992. Ce que nous voulons, c'est une politique claire en éducation populaire autonome qui se démarque de l'approche institutionnelle et scolarisante. Nous croyons que la proposition du 30 octobre, qui comprend l'idée d'une loi spécifique en éducation populaire autonome, représente toujours la meilleure piste pour répondre adéquatement à la demande historique du milieu. Et nous croyons qu'elle représente la voie appropriée pour que la Ministre Marois respecte l'engagement électoral de son gouvernement, lequel se lit comme suit: «... concevoir, de concert avec les intervenants, une véritable politique de reconnaissance et de financement des organismes volontaires d'éducation populaire (OVEP).».

Vincent Greason

Échec à la pauvreté

Le Regroupement d'entraide sociale d'Abitibi-ouest (R.E.S.A.O.) est un organisme qui vise à promouvoir et à développer les droits des personnes à faibles revenus de l'Abitibi-ouest, dans le but d'améliorer leurs conditions de vie et ce, dans une démarche visant à développer l'autonomie des personnes assistées sociales. Il offre des services de repas à prix modique, un service de défense de droits ainsi que des activités sociales afin de briser l'isolement dans lequel vivent les personnes assistées sociales.

La pauvreté à l'ordre du jour

Étant donné que cette population, de plus en plus pauvre, constitue la grande majorité de nos membres et ayant le désir de sensibiliser la population de la MRC d'Abitibi-ouest au phénomène grave et grandissant de l'appauvrissement d'une part de plus en plus importante de la population locale, il fut décidé de mettre **la pauvreté** à l'ordre du jour d'une de nos réunions afin de trouver un moyen d'alerter l'opinion publique à ce propos. Après de longues discussions, le projet retenu à l'unanimité pour mener à bien notre campagne fut de faire un barrage routier au centre-ville afin de sensibiliser la population en général à la problématique de l'accroissement de la pauvreté dans notre secteur. Il semblait important que les travailleurs et travailleuses puissent prendre conscience de l'ampleur de la pauvreté en Abitibi-ouest.

D'après les sources officielles, mille six cent cinquante-six (1 656) ménages vivent de l'aide sociale. Cela représente le tiers de la population de

La Sarre et on ne compte pas les chômeurs!

Le thème de cette action fut « Échec à la pauvreté ». Un dépliant informatif fut conçu afin de faire prendre conscience aux gens, notamment à l'aide de données statistiques officielles des gouvernements, de l'ampleur de la pauvreté à La Sarre et dans les environs.

Pour parler de pauvreté, ça prend un permis...

La première démarche pour obtenir un permis afin de réaliser notre activité fut une rencontre avec le conseil de Ville de La Sarre qui, sans nous refuser carrément le permis, nous a dit de présenter notre

projet lors d'une assemblée régulière du conseil de Ville. Ces assemblées ont lieu tous les deux mardis de chaque mois. Le conseil d'administration du RESAO, après avoir pris connaissance de cette réponse décida de présenter le projet de barrage routier lors d'une réunion régulière du conseil de Ville et décida également que tous les membres du conseil d'administration du RESAO seraient présents à cette rencontre. À cette réunion, nous avons pris la parole et expliqué notre projet. La réponse des élu-e-s municipaux fut négative. L'argument allégué fut que ce type de projet dérange les gens surtout lorsqu'il s'agit de mendier de l'argent auprès de la population.

Évidemment, il ne faut pas

mettre la pauvreté en évidence, c'est mauvais pour les affaires! Nous sommes donc repartis au milieu de l'assemblée très déçus de la réaction du conseil de Ville.



Une sensibilité qui se développe magiquement!

De retour au RESAO, nous avons décidé de continuer notre action et de réaliser notre projet en vue de sensibiliser la population. La présidente fut mandatée pour faire connaître à l'ensemble de la population la réponse du conseil de Ville. Une conférence de presse fut convoquée pour publiciser le projet et parler de l'objet de notre préoccupation : l'appauvrissement et par ricochet, la pauvreté. Après notre intervention auprès des médias, nous sommes retournés au conseil de Ville et, étrangement, tout était différent. On aurait dit que, comme par magie, tous les membres du conseil de Ville étaient devenus très sensibles au phénomène de la pauvreté. À partir de ce moment, il fut très facile, tant de trouver des bénévoles pour mener à bien notre projet que de trouver des commanditaires (Ville de La Sarre, CLSC, Radio-nord, Buro Concept) pour le financer.

Un barrage pour mettre la pauvreté en échec

Avec l'accord des autorités et même la participation des policiers, nous avons pu intercepter, aux feux rouges, à l'intersection de la 5e rue et de la rue Principale (artère commerciale de La Sarre), les automobilistes, leur distribuer notre dépliant et ramasser des dons. Plus de 2 000\$ furent recueillis lors de cette activité.

Le cheminement fut long et difficile pour arriver à réaliser cette journée de sensibilisation. Mais l'activité fut un grand succès et eut un effet extraordinaire sur le maire de La Sarre qui nous a offert de répéter cet événement à tous les six mois si nous le désirions.

Élyse Bouchard.

Quelques statistiques sur la pauvreté

(à noter : les données que vous lirez datent de quelques années et déjà elles étaient « alarmantes ». Imaginez quels sont les chiffres aujourd'hui!)

Au Canada

Parmis les pays industrialisés, le Canada a l'un des pires taux de pauvreté chez les enfants et les familles (ménages avec enfant-s).

1,1 million d'enfants sont pauvres, soit un enfant sur six.

Un enfant sur huit dépend de l'aide sociale.

30% des gens qui travaillent à temps plein sont pauvres.

Source : La Presse, « La pauvreté des familles et des enfants empire au Canada », 19 novembre 1992. (Note : ces données sont pour l'année 1991).

Au Québec

Deuxième province la plus pauvre, après Terre-Neuve.

Un ménage sur quatre est pauvre.

315 000 enfants sont pauvres.

Source : Conseil canadien du développement social, 1989. (Note : ces données sont pour l'année 1986)

À La Sarre

8 513 personnes recensées en 1991

Source : Revue réforme santé et services sociaux A-T, juin 1993

2 607 personnes aptes au travail sont en chômage.

Source : Emploi et immigration Canada, avril 1993

1 656 ménages vivent de l'aide sociale.

Source : Centre travail Québec, juillet 1993

31,4% des ménages du secteur de La Sarre vivent sous le seuil de la pauvreté.

Source : Bureau de la statistique du Québec, 1992

sociale qui sont déjà insuffisantes.

Ce dont les personnes assistées sociales ont un besoin urgent, ce n'est pas d'une conversion des budgets existant mais plutôt d'une augmentation significative de l'enveloppe budgétaire accordée à l'aide sociale et aux programmes de support.

L'obligation de «s'insérer»

Le livre vert mentionne que « toute personne inscrite à l'aide à l'emploi, à l'exception de celles qui ont des contraintes temporaires à l'emploi, aura l'obligation et la responsabilité d'entreprendre une démarche active d'intégration sociale ou professionnelle ». Le droit à l'aide financière serait donc directement lié à obligation de participer à des mesures d'insertion. Il y aurait obligation de s'engager dans un parcours vers l'emploi pour les 18-24 ans dès septembre, puis pour les chefs de familles monoparentales et par la suite pour les autres prestataires aptes au travail.

Une personne ne participant pas une mesure serait ainsi pénalisée de 150\$ par mois pour un an, avec une possibilité d'une deuxième pénalité de 150\$ pour un couple, portant les prestations mensuelles à des niveaux surréalistes: 350 \$ pour une personne seule et 475 \$ pour un couple.

Cette insertion durerait tant que la personne ne retourne pas en emploi. Considérant que l'important déficit d'emplois sera encore présent pour de nombreuses années, des milliers de personnes se verraient donc contraintes à « s'insérer » pendant de nombreuses années.

Cette obligation est de même nature que le « workfare » et doit être condamnée. Ce projet de réforme fait passer au second plan

l'obligation qu'a l'État de mettre en œuvre une politique active de l'emploi afin que toute personne ait la possibilité de gagner sa vie par un travail librement choisi ou accepté ; elle fait plutôt primer la responsabilité qu'a toute personne de travailler... dans une société où il y a un gigantesque déficit d'emplois. C'est inacceptable...

La division entre les bons et les mauvais pauvres

Le projet de réforme opère une division très nette entre les pauvres : les bons et les mauvais. Les bons pauvres, notamment les personnes inaptes au travail, les personnes âgées et les enfants, seraient dirigés vers la Régie des rentes, ce qui permettrait de faire de la Sécurité du revenu un programme, non plus d'aide de dernier recours, mais d'insertion au travail s'adressant uniquement aux mauvais pauvres, ceux qui n'ont qu'à travailler s'ils veulent plus de revenus...

On aggrave ainsi les distinctions entre les personnes aptes et inaptes au travail. On oblige les personnes « aptes » à participer à des mesures et on accroît l'écart des prestations (perte des barèmes de non-disponibilité et de participation, pénalités pour les non-participants, non-indexation, etc.).

La Régie des rentes du Québec accueillerait les personnes à soutien financier (inaptes) (prestation de base de 689 \$) et les personnes de 60 ans et plus (prestation de base de 600 \$), afin de ne laisser à la Sécurité du revenu que les personnes aptes au travail avec une prestation de base de 500 \$ par mois. Cette catégorisation, qui a servi historiquement à déterminer des taux de prestations différents entre les aptes et les inaptes, servirait aussi dorénavant à établir des droits différents.

Un autre changement majeur de la réforme est abolition de la « portion

Faits saillants au niveau des prestations

- le barème de base est fixé à 500 \$ par mois pour une personne qui participe à des mesures (775 \$ pour un couple).
- la perte du barème de non-disponibilité pour les nouveaux arrivants âgés de 55 à 59 ans et pour les chefs de familles monoparentales ayant des enfants à charge entre 2 et 6 ans (perte d'une somme équivalente à 100\$ par mois).
- la perte de l'allocation de participation fixée à 120\$ par mois pour les personnes participant à une mesure d'employabilité. Elle est remplacée par le remboursement des frais encourus (les frais réels ou reconnus par le ministère ?) dans le cadre de la participation à un parcours individualisé d'insertion, de formation et d'emploi.
- les pénalités financières pour les personnes non inscrites dans un parcours d'insertion, de formation et d'emploi lorsque c'est obligatoire (pénalité de 150\$ par mois pour un an et un autre 150\$ pour un second refus).
- la création de l'Allocation unifiée pour enfant qui remplace le barème pour enfant et les allocations familiales (perte variant entre 117 \$ à 931 \$ par année).
- l'autorisation de saisie par le ministère d'une partie des prestations pour le paiement de loyers non payés.
- l'imposition des prestations.

enfant » des barèmes actuels de la Sécurité du revenu et son remplacement par l'allocation unifiée pour enfants résultant de la fusion des allocations versées par la Sécurité du revenu, des allocations familiales et de celles versées par le programme APPORT. Bien que cette allocation puisse avantager des travailleuses et des travailleurs à faibles revenus, l'application de cette mesure représente, pour les familles bénéficiaires d'aide sociale n'ayant pas de revenu de travail, une baisse mensuelle de leurs revenus globaux pouvant atteindre 73 \$ par mois.

De plus, même si la prétention du gouvernement est à l'effet de sortir les enfants de l'aide sociale, le projet de réforme propose de continuer à déduire une partie des pensions alimentaires destinées aux enfants de la prestation d'aide sociale de leur parent, ce qui est totalement incompatible avec la prétention gouvernementale.

Malgré la création de l'allocation unifiée pour enfants et l'abolition de la « portion enfant » des barèmes de la sécurité du revenu, il est manifeste que les enfants resteront liés à un régime d'aide sociale qui les appauvrira davantage.

La localisation

Le livre vert prévoit le transfert aux collectivités locales de responsabilités qui sont actuellement celles du gouvernement québécois. Expérimentée dans le cadre de plans de restructuration de pays du tiers-monde, la localisation a été un moyen de concrétiser le désengagement de l'État en refilant aux collectivités locales ses responsabilités. C'est l'approche qui a été privilégiée lors des réformes de l'aide sociale aux États-Unis et en Ontario. Comment pourrions-nous être rassuré-e-s ?

Mesures déjà en vigueur depuis 1996

- l'abolition de la gratuité des médicaments qui oblige dorénavant les personnes assistées sociales à défrayer, jusqu'à un plafond de 200 \$ par année, 25% du coût de leurs médicaments.
- l'accroissement la période de carence pour l'admissibilité au paiement des services dentaires ou optométriques.
- la hausse de 100% de la contribution des familles aux services de garde.
- l'abolition du barème de disponibilité (perte d'une somme équivalente à 50 \$ par mois).
- la réduction du barème de participant (perte d'une somme équivalente à 30 \$ par mois).
- la baisse de l'allocation-logement (perte d'une somme moyenne de 30 \$ par mois et d'une somme maximale de 70 \$ par mois).
- la réduction à zéro de l'avoir liquide permis lors d'une nouvelle demande.
- l'abolition de la compensation pour impôt foncier (10 \$ à 21 \$ par mois).
- imposition d'une franchise de 20% des coûts, jusqu'à concurrence de 100 \$ par année sur le transport médical en taxi.
- la coupure pour partage du logement (104 \$ par mois).
- la contribution parentale des jeunes de 18 à 21 ans.

Cette localisation, appliquée dans le cadre d'une loi d'aide de dernier recours, est dangereuse. D'abord, parce qu'elle risque de porter atteinte à l'universalité des bénéfices de la loi, chaque communauté locale pouvant y aller « d'initiatives locales ». Ensuite, parce qu'on risque de faire jouer aux collectivités locales essentiellement un rôle de gestionnaire de la pauvreté et de « contrôleur ». Finalement, parce que l'absence de contrôle démocratique de ces structures locales ouvre la porte à toutes sortes d'abus, notamment le patronage.

Ce projet de réforme vise donc avant tout à accroître, par la localisation, le contrôle social par les collectivités locales et à décharger l'État de ses responsabilités.

Un projet de réforme inacceptable!

La réforme de l'aide sociale aurait dû être fondée sur l'obligation qu'a l'État de veiller à ce que toute

personne ait un niveau de vie suffisant et qu'elle obtienne la possibilité de gagner sa vie par un travail librement choisi ou accepté. Le gouvernement a plutôt choisi d'appauvrir davantage les personnes assistées sociales en privilégiant la réduction des coûts du régime, en parfaite concordance avec l'objectif du « déficit zéro ». Il a choisi de faire porter par les personnes et les collectivités locales des responsabilités qui lui incombent. Il a choisi de lier le droit à l'aide de dernier recours à des mesures qui s'approchent du « workfare ».

Ces choix, enrobés d'un discours sur la solidarité sociale et l'équité, s'inspirent des mêmes sources que celles des tenants du néolibéralisme. Malheureusement, cette réforme ne fera rien d'autre qu'accroître les inégalités et l'appauvrissement que subissent les personnes assistées sociales.

Roch Lafrance

Le malaise...

Écrire sur le malaise voilà ce qui me tente actuellement... Le malaise de vivre au sein d'une société qui sous prétexte d'une dette se refuse à prendre en considération près du quart de sa population... Le malaise de ne plus pouvoir dire ce qui n'est plus éthique... parce que cela ne se fait plus... le malaise de ne plus sentir, dans biens des lieux, l'esprit critique qui nous animait il y a peu... juste avant que l'on parle plus facilement de mutation que de crise... juste avant qu'un certain type de discours ne vienne traverser nos cerveaux et nos mots... juste au moment où il est plus simple de dire client que citoyen... Peut-être ne suis-je qu'un rêveur d'un autre temps?... j'en connais qui prendront cette phrase au pied de la lettre... Mais il me semble, lorsque je parle aux copines et copains de ma fille de 18 ans que ce que je ressens je ne suis pas le seul et de loin à le ressentir... alors pourquoi ai-je l'impression que nous vivons dans une société ou tout semble factice... tout semble joué d'avance dans une symphonie pathétique de nouvelles façons de dire les choses en espérant que les gens derrière les mots, derrière les coupures, soient obliés... et vivement que l'on passe à autre chose... Un texte sur le malaise... alors que je pensais pouvoir écrire sur le bonheur... cela serait encore possible si me refermais sur moi-même... si je me contentais de ces petites choses qui rendent possible l'oubli... si je commençais à vivre comme cet individu responsable que l'État voit actuellement en moi... seulement moi cela ne me plaît pas l'individualisation des problèmes... et c'est en me considérant comme quelqu'un de responsable que je refuse à l'État de me dire ce qui maintenant est possible et ce qui ne l'est plus... cela ne me sourit guère de savoir que dans quelques années il n'y aura plus que deux types de personnes: celles qui consomment et celles qui y aspirent... car au train où vont les choses... avec le dieu marché... c'est cette réalité que nous vivons avant que notre génération ne soit six pieds sous terre... ni dieu ni maître comme le disait Ferré... voilà ce que je nous souhaite... je ne suis pas particulièrement anarchiste... je ne suis plus très enthousiasmé par le rôle que l'on entend faire jouer aux organisations de la société civile actuellement... lorsque l'on me dit que maintenant en Angleterre, malgré ou grâce à Thatcher, il y a peu de différence entre ce que la droite ou la gauche peuvent réaliser, je me dis qu'il y a quelque chose de pourri dans ce royaume... Pourquoi des personnes dotées de libre arbitre, d'une intelligence certaine abdiquent-elles?... serions-nous si las de nous battre que nous en serions rendus au stade suprême de l'amour... AGAPÈ c'est-à-dire l'amour de l'ennemi de celui qui est haï... je ne crois pas notre degré de civilisation suffisamment avancé pour que cette affirmation soit vraie... alors que se passe-t-il?... De quel type de discours avons-nous besoin pour agir... pour dire les choses... si ce n'est pas les crier... criss... je sens que je vais faire une montée de lait... de bougon je deviendrai méchant... et après que reste-t-il?... Le malaise c'est aussi se demander si cela vaut encore la peine de dire les choses... le

malaise c'est se sentir à l'étroit dans certains lieux de discussions... parce que l'on ne comprend pas où **ces gens-là** nous mènent... ou plutôt parce qu'on le sait trop bien... le malaise c'est surtout ne rien dire... ne plus s'exprimer... ne plus revendiquer... ne plus aspirer... ne plus aimer... ne plus rêver... simplement ne plus dire... oui... c'est cela le malaise... au moment où nous vivons la société de l'information... voilà... on écoute... on démêle... on espère comprendre... mais il n'y a sans doute rien à comprendre ou si peu... que peut-être cela n'en vaut-il même pas la peine?... Je ne suis pas malheureux... enfin je le crois... je suis surpris que notre routine quotidienne nous empêche souvent de prendre le temps de dire les choses... il y a un flash... une bonne idée... mais bof on n'a pas le temps de la dire... ou il n'y a personne pour l'entendre... alors on l'oublie... c'est à partir de quelques moments de cet ordre que s'installe le malaise... pourquoi ce sentiment de solitude et d'errance... je ne crois pas être le seul à le vivre... le malaise c'est aussi la routine... cette routine qui nous endort même si on a l'impression de vivre... en accomplissant ces gestes machinaux qui viennent combler notre quotidien, que ce soit à la maison où au boulot... et qui permettent de vivre sans penser... ou de croire que nous vivons... il y a une différence entre être et agir... vision nihiliste?... pessimiste?... ou simplement dérive d'une pensée qui n'arrive plus à se situer dans un univers où tout semble possible... où on nous dit que tout est possible... mais pour l'autre, celui qui ne pense plus, qui espère de moins en moins... ou qui s'enferme dans la logique du sauve toi, toi même... le malaise c'est aussi faire en sorte de croire que les possibles existent tout en se demandant sérieusement par quel bout commencer... parce que le malaise c'est aussi courir comme un dératé, après tout ce qui bouge, en espérant atteindre un but qui s'éloigne rapidement... finalement il fait bon vivre dans le malaise puisque nous ne sommes jamais certain de ce qui adviendra... cela nous force à mettre les choses noir sur blanc... à dire ce que nous ressentons... cela permet de réfléchir... voilà je suis parti d'une idée... d'une impression... d'un malaise...

Pierre Valois, formateur au CFP

Entre le sondage et les actions de rue

Légendes, réseaux et calendrier

La TROL ce n'est surtout pas un de ces petits personnages des légendes russes et scandinaves, les Trolls. Non. La TROL c'est la Table régionale des OVEP de Lanaudière ayant pignon sur rue à Joliette.

Dans Lanaudière, la multiplicité des paliers de représentation dans le mouvement communautaire a été l'objet d'une rencontre entre les réseaux d'éducation populaire autonome et de santé et services sociaux. Les Conseils d'administration de la TROL et de la TROCL* (prononcer trokèle) réunis le 6 novembre dernier, ont convenu de futures collaborations. Une première retombée concrète, la publication d'une rubrique sur l'ÉPA dans le bulletin de liaison de la TROCL.

La majeure actuellement à la TROL? En savoir davantage sur les formations élaborées par les groupes membres et mieux les promouvoir. L'outil retenu? Le sondage. Le résultat souhaité? La production d'un calendrier ÉPA Lanaudière.

(*) TROL : Table régionale des OVEP de Lanaudière, TROCL : Table régionale des organismes communautaires de Lanaudière.

Info : Table régionale des OVEP de Lanaudière - TROL : (514) 752-1999.

Méthodes belgradoises?

S'installer au carrefour de deux boulevards achalandés à l'heure de pointe? Bloquer les quatre extrémités des voies publiques le temps de réaliser une action? Se voir refuser le permis des autorités pour pouvoir manifester? Réaliser l'action quand même? Groupes communautaires et étudiants se retrouvant sur les bancs d'école de la démocratie au milieu de l'intersection, en plein hiver? Les policiers s'en prenant à des participants de l'action, les intimidant? Belgrade? Non. Québec, le 22 janvier 1997! L'école de la démocratie *live*.

À surveiller dans le prochain numéro, le texte du RÉPAC sur les actions de rues et l'éducation populaire.

De Beauce en Charlevoix en passant par Québec, le RÉPAC compte notamment, dans ses campagnes, trois télévisions communautaires : TVC Vents et Marées (Cap-à-l'Aigle), TVC de Baie Saint-Paul, TVC Région de l'Amiante (Thetford Mines). Celles-ci s'activent actuellement à la re-mise sur pied d'un *regroupement des TVC autonomes du Québec*.

Info : Regroupement d'éducation populaire en action communautaire - 03 - 12 : (418) 523-4158.

Francine Boulet

Comité des OVEP - région 02

3791, de la Fabrique, CP 23012
Jonquière G7X 9Z8
Tél.: (418) 542-9320

Regroupement en éducation populaire et en action communautaire - 03 - 12

65, Notre-Dame des Anges, #4
Québec G1K 3E4
Tél.: (418) 523-4158

Regroupement des OVEP de la Mauricie

749, St-Maurice
Trois-Rivières G9A 3P5
Tél.: (819) 379-2889

Association des groupes d'éducation populaire autonome - 04 sud

59, Monfette, bureau 213
Victoriaville G6P 1J8
Tél.: (819) 752-6768

TROVEP de Montréal

420, St-Paul est, 3e étage
Montréal H2Y 1H4
Tél.: (514) 845-6170

TROVEP de Lanaudière

121, St-Barthélémy sud
Joliette J6E 5N8
Tél.: (514) 752-1999

TROVEP de la Montérégie

150, Grant, local 117
Longueuil J4H 3H6
Tél.: (514) 646-3427

Table ronde de l'Outaouais

115, boul. Sacré-Coeur
Hull J8X 1C5
Tél.: (819) 771-5862

TROVEP de l'Estrie

187, Laurier
Sherbrooke J1H 4Z4
Tél.: (819) 566-2727

Regroupement d'éducation populaire d'Abitibi-Témiscamingue

380, Richard
Rouyn J9X 4L3
Tél.: (819) 762-3114

Table des groupes populaires de Baie-Comeau

864, Puyjalon
Baie-Comeau G5C 1N2
Tél.: (418) 589-2809

Le Bulletin du Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec est publié 4 fois par année. Les articles n'engagent que leur auteur-e; à moins d'avis contraire, ce ne sont pas des positions officielles du MÉPACQ.

Responsable: Comité éducation populaire

Ont collaboré à ce numéro: Élyse Bouchard, Francine Boulet, Dyane Courchesne, Liane Flibotte, Christiane Gadoury, Diane Gauthier, Vital Gilbert, Vincent Greason, Roch Lafrance, Pierre Valois.

Impression: Centrale de l'enseignement du Québec

mepacq

3575, boul. St-Laurent, bureau 202
Montréal H2X 2T7
Tél.: (514) 843-3236

Votre participation à la rédaction d'articles pour le bulletin en augmentera la pertinence. Afin que vous nous fassiez parvenir ceux-ci dans les délais requis, veuillez noter que la prochaine date de tombée est fixée au:

2 avril 1997